

DOSSIER DE PRESSE



GRENELLE DE L'APPRENTISSAGE

Jeudi 24 mars 2016



LES PROPOSITIONS

du Groupe Ecologiste & Citoyen
Conseil Régional des Pays de la Loire

SOMMAIRE

1° La position du groupe Écologiste et citoyen : les points clés	page 2
2° Les 11 propositions prioritaires du groupe Écologiste et citoyen	page 3
3° La formation & l'apprentissage en PdL : Le bilan du groupe Écologiste et citoyen	page 5
4° La formation & l'apprentissage en PdL : Chiffres et dispositifs	page 6

1°. La position du groupe Écologiste et citoyen

Notre objectif : contribuer au débat sur l'apprentissage et plus globalement sur la formation des jeunes

► LES POINTS CLES

- **Avoir une réflexion qui considère l'alternance dans sa diversité**

Si l'alternance est une voie incontournable vers l'emploi et la qualification des jeunes, n'oublions pas que cette alternance est plurielle. L'apprentissage doit donc y avoir sa place... sans avoir toute la place.

C'est bien sur la complémentarité des parcours qu'il faut s'appuyer, pour construire un appareil de formation attrayant et inclusif, qui permette à chaque individu de construire et poursuivre son parcours professionnel tout au long de la vie.

- **Mettre en place un développement concerté de l'apprentissage sous l'égide des Régions**

La Région a aujourd'hui la responsabilité des cartes de formation et supervise le financement des CFA, qui lui permet de bénéficier d'une vision d'ensemble. Le développement de l'apprentissage doit se faire de manière concertée, sous l'autorité des Régions, en associant étroitement les rectorats, les organismes de formation et les acteurs économiques, et en lien avec l'ensemble des autres dispositifs : par exemple avec la formation par la voie scolaire et les contrats de professionnalisation, deux dispositifs relevant de la formation continue ouverts aux jeunes.

- **Garantir une liberté de choix aux jeunes**

L'ensemble du dispositif doit avant tout reposer sur les désirs et aspirations des jeunes. Nos vies, nos existences ne doivent pas se construire en fonction de la simple logique économique et encore moins selon une logique de compétition généralisée qui déteint sur le monde du travail, de la formation, de l'ensemble de la société.

- **Le bon bilan des élus écologistes à la Région en matière de formation et d'apprentissage, depuis plus de 10 ans**

Les élu-e-s écologistes à la Région ont, depuis plusieurs années, placé la formation tout au long de la vie au cœur de leurs priorités afin d'offrir à chaque habitant-e, jeune ou adulte, la possibilité d'apprendre, de progresser et de trouver sa place de citoyen actif et responsable dans la société.

En matière d'apprentissage, les Pays de la Loire se distinguent : 83,3% de réussite aux examens (contre 80% au niveau national), 70,4% d'insertion professionnelle (contre 65%), 10,6% de taux de rupture nette des contrats (contre 22%). Autant de preuves que la politique de l'apprentissage portée par les écologistes depuis 2004 porte véritablement ses fruits.

2°. Les 11 propositions prioritaires du groupe Écologiste et citoyen

▶ 3 PROPOSITIONS EN DIRECTION DES JEUNES

1. ACCOMPAGNER celles et ceux qui choisissent l'apprentissage dans leurs DEMARCHES DE RECHERCHE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE :

Grâce à des bases de données facilement accessibles, un suivi par les Missions locales, une aide apportée par les Centres de formation des apprentis (CFA).

2. Mettre en place des AIDES DIFFÉRENCIÉES en fonction de la situation financière du jeune :

Dans les domaines du logement, de la mobilité, de la restauration, et en instaurant une aide systématique à l'obtention du permis de conduire pour un-e apprenti-e dans les secteurs d'activité où les déplacements avec un véhicule personnel sont une condition pour obtenir l'emploi concerné.

3. HARMONISER LES REVENUS des apprenti-e-s

Les fortes disparités liées à des accords de branches professionnelles, sont d'une part souvent vécues par les jeunes comme des injustices et d'autre part génèrent des incompréhensions et de la démobilisation. Il est nécessaire de faire évoluer cette situation en allant progressivement vers une homogénéisation voire une convergence des revenus entre les jeunes qui relèvent des différents statuts de la formation professionnelle : apprenti-e-s, stagiaires de la formation continue, contrats de professionnalisation et – pourquoi pas ? – jeunes scolarisés en lycées professionnels.

Une « allocation unique de formation professionnelle » serait un véritable progrès social.

▶ 4 PROPOSITIONS EN DIRECTION DES EMPLOYEURS

4- Mettre en place un ENGAGEMENT PLURIANNUEL SUR LES AIDES OCTROYÉES

pour une meilleure visibilité pour les entreprises et la sécurisation de leur activité.

5- Créer une SURPRIME

pour les employeurs qui embaucheront en apprentissage un jeune bénéficiaire de la « garantie jeunes »* (*sans emploi ni qualification) ou issu des quartiers classés « politique de la ville ».

6- Soutien à la MISE AUX NORMES DES ENTREPRISES ARTISANALES ET TPE*

qui accueillent des apprenti-e-s. (*TPE : très petites entreprises).

7- Soutien et valorisation du TUTORAT

en octroyant une compensation financière aux artisans et TPE pour le temps de travail passé en tutorat.

► 2 PROPOSITIONS EN DIRECTION DES CENTRES DE FORMATION DES APPRENTIS (CFA)

8- MUTUALISER les plateaux techniques et outils de formation

Les plateaux techniques coûtent cher et sont rares. Nous proposons de négocier avec l'Etat la mutualisation des plateaux techniques et outils de formation des GRETA (Education nationale), de l'AFPA (organismes de formation pour adultes) et des CFA entre les formations initiales, l'apprentissage et la formation continue. Ce serait un premier pas vers la création d'un pôle public de formation tout au long de la vie permettant une plus grande proximité en matière de formation.

9- MULTIPLIER LES PASSERELLES entre les lycées professionnels et les centres de formation des apprentis

Il s'agit de développer la « mixité des publics » en offrant la possibilité à des alternants de statuts différents, de se réunir en un même lieu pour :

- permettre des changements de statut sans rupture de scolarité en cas de problème (erreur d'orientation, rupture du contrat d'apprentissage, etc.) ;
- favoriser les interactions et les échanges d'expériences, tant entre alternants qu'entre formateurs de différentes origines professionnelles.

► 2 PROPOSITIONS POUR UNE FORMATION INNOVANTE, TOURNÉE VERS L'AVENIR

De nouveaux métiers apparaissent et nous devons relever les défis de la transition énergétique et du climat. La formation doit être anticipatrice, volontariste en intégrant la transition des compétences et des métiers.

10- Développer la formation en tenant compte DES EVOLUTIONS DES METIERS LIEES A L'ESSOR DE L'ECONOMIE VERTE : maîtrise des énergies, éco-industries, sécurité et risques industriels... dans la continuité d'exemples récents : à la rentrée 2014, 42 nouvelles sections de formation par apprentissage ont ouvert en Pays de la Loire. Dédiées aux métiers de l'industrie, de l'agriculture, l'alimentaire ou encore du bâtiment, ces formations visent à répondre aux besoins d'acquisition et d'évolution en compétences des jeunes Ligérien-ne-s et des entreprises : Master 2 « Métiers du développement territorial et de l'ESS » à L'UCO d'Angers (49), CS « Plantes parfum, aromatiques et médicinales à usage artisanal ou industriel » à Edgard Pisani – Ste Gemmes s/Loire (49), BTS « Métiers de l'eau » à ESTCO Angers (49), en passant par le BTS « Enveloppe du bâtiment façades étanchéité » au Lycée Jean Monnet aux Herbiers (85) et Funay – Boucher au Mans (72) ,

11- Créer trois « cités des métiers de demain » dans les domaines de l'industrie, du bâtiment et de l'agriculture. Lieux de collaboration avec les branches professionnelles, les entreprises et les différents partenaires, ces cités seraient à la fois des lieux de formation, s'appuyant sur des plateaux techniques de formation existants, une vitrine de l'évolution des métiers et de la création de nouveaux métiers et un lieu de recherche pédagogique. Elles seraient des lieux importants de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences GPEC régionale.

3°. La formation & l'apprentissage en Pays de la Loire :

Le bilan du groupe Écologiste et citoyen

Les élu-e-s écologistes à la Région ont, depuis plusieurs années, placé la formation et l'apprentissage au cœur de leurs priorités afin d'aider les jeunes à accéder à l'autonomie et préparer la société de demain. Nous nous sommes appuyés sur cette expérience et sur la qualité de nos résultats, pour élaborer nos propositions pour ce Grenelle.

De 2004 à 2015, avec successivement une vice-présidence à l'apprentissage et une présidence de commission, nous avons développé une politique volontariste et ambitieuse dans les domaines de la formation et de l'apprentissage :

- Grâce à la mise en œuvre depuis plus de 10 ans en Pays de la Loire de **l'individualisation des parcours de formation des apprenti-e-s (pour adapter la formation à chaque profil de jeune)**, aujourd'hui le taux des ruptures nettes de contrats*, est inférieur à 10%, **un des chiffres les plus bas au niveau national.**
**les jeunes qui ne retrouvent pas de contrat.*
- Sous notre impulsion, la Région Pays de la Loire a été l'une des premières collectivités à s'engager aux côtés de l'Education Nationale, dès 2012, dans **la lutte contre le décrochage scolaire**. Objectif : intervenir le plus en amont possible, avant le décrochage, avec la mise en œuvre d'actions innovantes, en prévention des difficultés personnelles, sociales ou d'orientation vécues par les jeunes. Dans ce cadre, plus de 50 projets portés par les équipes éducatives ont été accompagnés en 18 mois.
- Pour **sécuriser les parcours des jeunes**, nous avons créé des dispositifs innovants : le Pass Apprenti, la dotation à l'équipement professionnel, la gratuité des manuels scolaires, l'OrdiPass, le Fonds social apprenti.
- Nous avons **valorisé la voie professionnelle de la formation initiale** (Olympiades des métiers...), **rénové les locaux et ateliers de nombreux CFA** (CFA de la coiffure à Nantes, le CFA des Compagnons du Devoir à Nantes Souillarderie...), **développé des filières de formation** du CAP au diplôme d'ingénieur.
- Nous avons encouragé **la construction citoyenne des jeunes** avec des actions de sensibilisation à la lutte contre les discriminations, l'éducation à l'environnement et à la santé.
- Pour favoriser **la mobilité européenne et internationale des jeunes Ligériens** nous avons proposé aux Lycées et CFA, un accompagnement financier leur permettant d'organiser un séjour d'au moins une semaine en Europe pour les élèves et apprenti-e-s.

4°. La formation & l'apprentissage en Pays de la Loire : Chiffres et dispositifs

CHIFFRES DE 2015

- 151,5 M€. montant du budget de la Région pour l'apprentissage
- plus de 27 000 apprentis en Pays de la Loire,
- 53 centres de formation des apprentis,
- 50 nouvelles ouvertures de formation prenant en compte :
 - l'accompagnement du développement des métiers de demain,
 - le développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur,
 - le développement d'une offre de niveaux V et IV pour permettre l'accès à un premier niveau de qualification.
- 32 732 jeunes Ligériens ont effectué un voyage dans un pays européen, soit 10 % des effectifs globaux. Ces séjours avaient pour principales thématiques : culture et langues, découverte d'entreprises et autres pratiques professionnelles, Solidarité européenne.

LES DIFFERENTS DISPOSITIFS

LES CENTRES DE FORMATION DES APPRENTIS (CFA)

Les centres de formation des apprentis sont financés par la Région qui vient compléter ce qu'ils perçoivent de la taxe d'apprentissage, des fonds des branches professionnelles et des organismes gestionnaires.

La Région y consacre un budget de 92 millions soit en moyenne 50% du budget de fonctionnement des centres.

Parallèlement, elle soutient aussi les investissements et les équipements de ces centres, selon certaines priorités : informatisation et mise en réseau, accessibilité des personnes handicapées, réduction de la consommation d'énergie, émergence de plateformes régionales d'innovation...

LES AIDES AUX APPRENTI-E-S

- **Aide à l'accueil d'apprentis handicapés** : contribution à la formation spécialisée de formateurs, le suivi individualisé, l'adaptation pédagogique des supports et des contenus de formations....
- **Le Pass apprenti : Aide forfaitaire aux apprentis pour le transport, l'hébergement et la restauration** : participation aux frais qu'ils sont amenés à acquitter, pour leur transport, leur hébergement et leur restauration, pendant la durée de leur apprentissage. L'année dernière, ils sont 27 000 à en avoir bénéficié. Ce Pass est mis en œuvre par les CFA qui bénéficient de crédits régionaux (3 M€ pour 2016).
- **Dotation d'aide à l'acquisition du premier équipement professionnel**
- **La gratuité des manuels scolaires** : 2,5 M€ sur la période 2014-2019

- **Ordipass** : acquisition d'un ordinateur portable de dernière génération à un tarif préférentiel selon les ressources.
- **Actions éducatives et citoyennes, mobilité européenne et internationale, portes ouvertes salons, guide de l'apprentissage et de l'apprenti.**

Le programme d'actions éducatives est un autre levier important de la politique régionale (aide de 48 000 €). Pour cette 9e édition, 27 CFA se sont mobilisés sur près de 110 projets impliquant plus de 8300 apprenti-e-s !

Enfin, l'Olympiade des Métiers est le temps fort de l'année. Les sélections régionales, dont la Région pilote l'organisation, auront lieu les 14 et 15 octobre 2016 au Parc des expositions d'Angers. Un soutien régional à l'attention des établissements de formation, supports de l'organisation des épreuves pour les 43 métiers en compétition, est ainsi prévu à hauteur de 220 000 €. Ce concours sera encore une fois une formidable vitrine de l'excellence du savoir-faire régional !

L'INDIVIDUALISATION DES PARCOURS DE FORMATION

Dans les CFA, la Région Pays de la Loire a progressivement instauré une individualisation des parcours de formation :

- En début de formation, chaque jeune passe des tests pour déterminer ses points forts et ses points faibles.
- Un « parcours individuel » est ensuite négocié avec le jeune. Dans certaines matières, le jeune peut être séparé du groupe classe, au profit d'un accompagnement individuel dans un centre de ressources qui est financé par la Région (équipement + animateur + formation des formateurs à la logique d'individualisation).

En Pays de la Loire, 15 à 20% des apprentis bénéficient d'un parcours individualisé qui peut concerner aussi bien les connaissances de base que la technologie ou le travail d'atelier.

LES AIDES AUX EMPLOYEURS

Prime régionale aux employeurs d'apprenti-e-s : La Région attribue une prime de 1 000 € aux entreprises de moins de 11 salariés, par année de formation,

Aide régionale pour la professionnalisation des maîtres d'apprentissage : pour les entreprises de moins de 11 salariés du secteur privé et du secteur public industriel et commercial, implantées en région Pays de la Loire qui emploient un ou plusieurs apprentis. Cette aide est d'un montant de 500 euros par maître d'apprentissage, quel que soit le nombre d'apprenti-e-s formés. Elle est versée en une seule fois à la fin d'une année scolaire.

LE FONDS SOCIAL LYCEENS / APPRENTI-E-S

Sur demande au CFA, il contribue à alléger la charge que constituent la restauration, l'hébergement et le transport, ainsi que les frais liés à la scolarité, pour des élèves et apprenti-e-s en situation difficile.